

## AVIS

RUR.22.676.AV-Nature

---

Demande d'agrément émanant de l'association  
Natagora – Création de la Réserve naturelle agréée du  
Ruisseau de Biran à Beauraing et Houyet

Avis adopté le 23/06/2022

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande

*Demandeur :* SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV  
*Structure consultée :* Pôle Ruralité - Section Nature  
*Type de dossier :* Demande d'agrément d'une réserve naturelle (création)  
*Date de réception :* 17/05/2022 (mail) – 19/05/2022 (courrier)  
*Références :* 2020\_RNA\_NAT\_07 /20

### Avis

*Référence légale :* Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 17 juillet 1986 concernant l'agrément des réserves naturelles et le subventionnement des achats de terrains à ériger en réserves naturelles agréées par les associations privées  
*Délai de remise d'avis :* 45 jours  
*Préparation de l'avis :* Réunion du 21/06/2022

## AVIS

Après un premier examen du dossier sous rubrique lors de la réunion du 21 juin 2022 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" a remis un avis **favorable** à son propos, moyennant respect des règles en vigueur au niveau du plan de secteur. Il rappelle à ce propos que les activités de type agricole qui sont prévues pour la gestion des milieux herbacés sont proscrites dans la zone forestière, sauf changement d'affectation des parcelles concernées.

Il relève en outre la qualité du dossier et l'intérêt manifeste des différentes parcelles faisant l'objet de cette demande d'agrément, celle-ci s'inscrivant dans la suite logique des travaux de restauration réalisés dans le cadre du projet Life « Prairies bocagères » cofinancé par l'Union européenne et la Région wallonne.

Ce type de dossier s'inscrit par ailleurs dans l'objectif affiché par le Gouvernement de mettre en œuvre progressivement, au cours de la législature, un réseau écologique fonctionnel grâce entre autres à la reconnaissance annuelle de l'ordre de 1.000 ha de nouvelles réserves naturelles.



Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »